

LIVRET D'INFORMATIONS SUR LE HANDICAP PSYCHIQUE

Bien qu'invisibles, les troubles psychiques sont fréquents. Dans certains cas, ils sont responsables d'un handicap psychique qui a de multiples répercussions. Alors, voici un livret pour mieux le comprendre !

EN SAVOIR PLUS ?



@drawyourfight

” Ce livret d'informations a été créé et édité par l'association DRAW YOUR FIGHT. Elle a pour but de sensibiliser au handicap, particulièrement quand celui-ci est invisible. Elle apporte également du soutien à ceux qui sont touchés par celui-ci.

Ainsi, ce livret a vu le jour grâce à l'aide des bénévoles et de plusieurs professionnels de santé des services de psychiatrie de l'Hopital Saint-Antoine et de la Pitié-Salpêtrière. Merci à eux pour le temps qu'ils ont accordé à sa rédaction et/ou sa relecture.

”
- Camille RACCA, Présidente
de l'association DRAW YOUR FIGHT

Dans le cadre des actions de sensibilisation
et d'information aux handicaps invisibles

SOURCES :

- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. *Troubles psychiques*. 2017
- UNAFAM. *Handicap Psychique*. 2022
- Article L114, Loi n°2005 - 102. *Code de l'action sociale et des familles*. 2005.
- Ministère de la transition écologique et solidaire. *Handicaps mentaux, cognitifs et psychiques*. 2013
- Santé Public France. *Santé mentale et COVID 19*. 2022
- DRESS. *Les personnes suivies régulièrement pour troubles psychiques ou mentaux*. 2003
- Wang et al. *Epidemiology of loneliness in a cohort of UK mental health community crisis service users*. 2020.
- Haute autorité de santé. *Programme pluriannuel relatif à la psychiatrie et à la santé mentale*. 2013.
- L'Assurance maladie. *Les causes d'invalidité en 2006*. 2008
- Collège national des universitaires de psychiatrie et al. *Référentiel de Psychiatrie et Addictologie*. 2020

CRÉÉ PAR :



DRAW YOUR FIGHT

“ L'AURIEZ-VOUS DEVINÉ ?

JE VIS AVEC UN TROUBLE PSYCHIQUE QUI EST UN HANDICAP INVISIBLE ! ”



EN FRANCE, 3 MILLIONS DE PERSONNES VIVENT AVEC UN TROUBLE PSYCHIQUE SÉVÈRE

UN LIVRET ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION DRAW YOUR FIGHT

LE HANDICAP PSYCHIQUE :

QUAND LES TROUBLES PSYCHIQUE SONT INVALIDANTS

EN FRANCE, 3 MILLIONS DE PERSONNES

VIVENT AVEC UN TROUBLE PSYCHIQUE SÉVÈRE



03. QUELS SONT LES TROUBLES PSYCHIQUE SONT INVALIDANTS ?

Tous les troubles psychiques peuvent être à l'origine d'un handicap. Cependant, son incidence dépend notamment de l'intensité et de la persistance des symptômes, ainsi que de la fréquence des hospitalisations.

Par exemple, les **troubles schizophréniques** sont une cause fréquente. Ils entraînent notamment des hallucinations et des **idées délirantes** associées à une **désorganisation** de la pensée et des actions.

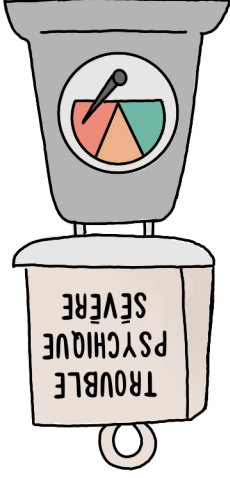
Les **troubles bipolaires** sont aussi souvent invalidants. Ils provoquent des **variations anormales de l'humeur** avec, entre autres, des **phases maniaques** accompagnées d'une exaltation de l'humeur et des **phases dépressives** où la tristesse est prédominante.

On peut également citer, de manière non exhaustive, les **troubles anxieux** et **dépresseurs sévères**, ainsi que certains troubles de la personnalité, tels que les **troubles de la personnalité borderline**, qui entraînent des manifestations émotionnelles parfois intenses.

04. QUEL EST LEUR IMPACT ?

Dans leur ensemble, les troubles psychiques sont susceptibles d'**impacter de nombreux aspects de la vie quotidienne**. Par exemple, ils peuvent entraîner des difficultés cognitives, relationnelles et physiques. Ainsi, ils représentent la **première cause d'invalidité** et 45% des personnes suivies régulièrement pour un trouble psychique déclarent avoir besoin d'aide pour certaines tâches de la vie courante.

Ils **altèrent également la qualité de vie** et peuvent être une source d'isolement. Au total, **70% des personnes concernées disent se sentir souvent seule**.



Nous avons tous déjà vécu des moments où nos pensées étaient confuses, imprégnées d'**anxiété**, de **panique** ou de **désespoir**. La plupart du temps, ces sentiments ne durent pas. Mais, parfois, ils peuvent s'installer et ainsi entraîner des **difficultés à accomplir certaines activités** de la vie courante.



01. QU'EST CE QUE LE HANDICAP PSYCHIQUE ?

Les troubles psychiques sont un ensemble d'affections qui **peuvent altérer les pensées, les émotions ou le comportement**. Ils s'expriment de manières très différentes. Mais, dans l'ensemble, ils s'accompagnent d'un **sentiment de détresse** et/ou ont un **retentissement dans des domaines importants de la vie**. Dans certains cas, ils sont responsables d'un **handicap psychique** qui a de nombreuses répercussions sur les activités quotidiennes et les interactions sociales. En effet, ces troubles peuvent persister et **conduire à une perte importante d'autonomie** ainsi qu'à une **altération majeure de la qualité de vie**.

02. QUI PEUT ÊTRE CONCERNÉ ?

En France, **1 personne sur 5 a au moins un trouble psychique**. Tout comme les maladies physiques, **tout le monde peut être concerné**, sans distinction de sexe, d'âge, de statut social ou de nationalité.

Le plus souvent, les premiers signes apparaissent durant l'enfance ou l'adolescence. En effet, **75% des troubles psychiques débutent avant l'âge de 25 ans**.

Tous ne sont pas invalidants. Le plus souvent, il s'agit de troubles légers et ponctuels. Cependant, certains d'entre eux sont sévères, chroniques et invalidants. En France, **environ 3 millions de personnes ont un trouble psychique sévère** susceptible d'entraîner un handicap.



¹ D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, le handicap psychique est à distinguer du handicap mental. En effet, le handicap psychique est la conséquence d'une maladie psychique invalidante tandis que le handicap mental est lié à une déficience intellectuelle avec un développement intellectuel significativement inférieur à la normale

² Selon la loi française, le handicap désigne « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération [...] d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »